



**Millau**  
VILLE DE

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix-sept septembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....27  
Votants.....35

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOHREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Bérénice LACAN, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame JOUVE**

**Délibération numéro :**  
**2020/156**

**Société Mill'Eau :**  
**convention relative à la**  
**répartition des CEE sur**  
**l'ensemble des**  
**infrastructures d'eau**  
**potable de Millau**

**ETAIENT EXCUSES :** Didier DAURES, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOUT, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Karine ORCEL

**PROCURATIONS :** Didier DAURES pouvoir à Bernard GREGOIRE, Yannick DOULS pouvoir à Aurélie ESON, Marie-Eve PANIS pouvoir à Valentin ARTAL, Séverine PEYRETOUT pouvoir à Michel DURAND, Charlie MEDEIROS pouvoir à Corinne COMPAN, Fabrice COINTOT pouvoir à Jean-Pierre MAS, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE pouvoir à Corine MORA, Karine ORCEL pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : jeudi 24 septembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 10 septembre 2020

La Maire



Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de délégation de service public de l'eau entré en vigueur le 1er janvier 2018,

Considérant que les parties des opérations définies à l'article 1 du contrat de délégation de service public d'eau potable confié à la Société Mill'Eau, sont susceptibles de bénéficier de Certificats d'Economies d'Énergie (CEE),

Considérant qu'après avis du Comité de pilotage eau potable du 25 octobre 2019, la répartition des revenus des CEE concernées se ferait à 50 % pour la ville de Millau et 50 % pour la Société Mill'Eau,

Aussi, après avis de la commission municipale des travaux en date du 8 septembre 2020, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

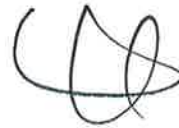
1. D'approuver la répartition des Certificats d'Economies d'Energie à hauteur de 50% pour la ville de Millau et 50% pour la Société Mill'Eau
2. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer la convention ci-jointe et les conventions à intervenir relatives à la répartition des revenus des CEE sur l'ensemble des infrastructures d'eau potable de la Commune entre la ville de Millau et la Société Mill'Eau
3. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Les recettes seront versées sur le budget annexe de l'eau - section Investissement

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

